



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté  
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 9 septembre 2015, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2015-281 modifiant à nouveau le règlement numéro 97-82 relativement à la description des tâches du Comité consultatif agricole et la rémunération de ses membres.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Fait à Granby, province de Québec, ce vingt et unième (21<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille quinze (2015).

La directrice générale et  
secrétaire trésorière

Johanne Gaouette